

LE DROIT A L'AVORTEMENT DOIT ÊTRE RECONNU COMME DROIT FONDAMENTAL PARTOUT ET TOUT LE TEMPS

Aux États-Unis, la Cour Suprême a osé en juin dernier remettre en cause le droit à l'avortement qui dépendra désormais des différents États. À ce jour déjà 18 États interdisent l'avortement ou sont en passe de le faire, quatre réduisent son accès.

Les femmes venant de l'Ukraine en guerre, réfugiées en Pologne, se voient refuser un droit auquel elles avaient pourtant accès dans leur pays.

Les femmes d'Amérique latine, de l'Équateur au Pérou en passant par le Salvador et le Brésil, luttent sans relâche pour arracher ce droit, durement réprimé. Les Argentines et les Colombiennes l'ont obtenu de haute lutte.

Les femmes d'Afrique et du Moyen-Orient, en majorité, vivent dans des pays où l'avortement est totalement interdit ou très restrictif.

En Europe même, ce droit est encore dénié aux femmes de Pologne, Malte, Andorre, Monaco.

Il est considérablement entravé en Espagne et en Italie par le nombre important de médecins qui se réfugient derrière leur clause de conscience pour exercer un refus de soin alors que l'avortement est un droit.

L'AVORTEMENT EST UN DROIT QUI EST TOUJOURS ATTAQUÉ !

En France, l'accès à l'avortement est empêché par les fermetures de maternités de proximité et donc de centres d'Interruption Volontaire de Grossesse, les diminutions de budgets alloués aux associations féministes, la double clause de conscience qui perdure et les délais qui sont plus restrictifs que dans d'autres pays européens et obligent encore des femmes à avorter à l'étranger ! Une loi de février 2022 a entériné le fait que les sages-femmes puissent pratiquer des IVG « instrumentales » mais les décrets d'application ne sont toujours pas publiés !

En France, en Europe et dans le monde, des forces politiques réactionnaires de droite, d'extrême droite, intégristes religieuses, s'acharnent à empêcher les femmes d'avorter. Elles visent à faire perdurer le contrôle patriarcal sur le corps des femmes. Il est grand temps de garantir le droit à l'avortement en l'inscrivant dans la Constitution française et dans la Charte européenne des droits fondamentaux !

Des femmes et des filles meurent toujours dans le monde car elles ne peuvent avorter en sécurité. D'autres sont emprisonnées durant de nombreuses années. Ceci constitue une violation des droits humains que nous continuerons à combattre au niveau international.

L'AVORTEMENT EST UN DROIT FONDAMENTAL DONT CHAQUE FEMME DOIT POUVOIR BÉNÉFICIER !

Exigeons des engagements fermes, des ressources humaines et financières dédiées pour que partout dans le monde les femmes puissent avorter librement, sans frais, et en toute sécurité !

Les droits des femmes à disposer de leur corps, le droit à la santé, les droits sexuels et reproductifs sont des droits fondamentaux. Ils concourent à la réalisation pleine et entière de tous les autres droits et à l'émancipation de toutes et tous !

TOUTES ET TOUS DANS LA RUE LE 28 SEPTEMBRE 2022 JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

Collectif Avortement en Europe, les femmes décident

Premier.e.s signataires : ANCIC, ANSFO, CADAC, CGT, CNDP, Collective des mères isolées, les Dyonisiennes, les Effronté.es, Femmes égalité, Femmes solidaires, FSU, LDH, LFI, LFID, Maison des femmes de Montreuil, Maison des femmes de Paris, Marche mondiale des femmes France, OLF, On Arrête Toutes, NPA, Planning Familial, Planning Familial 94, PCF, Las Rojas, StopVOG, Sud PTT, Sud Santé sociaux, Union Syndicale Solidaires,

avortementlesfemmesdecident@gmail.com

<https://www.facebook.com/avortement europe> <https://twitter.com/CollAvortement>

